

PLAN DE COURS

ACT-20031 FORMATION PRATIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL

TRIMESTRE: ÉTÉ 2008

FORMULE PÉDAGOGIQUE: 0-0-8-1

---

## 1. BUT

Ce cours permet à l'étudiant de vivre une expérience de travail de niveau professionnel en actuariat. Le cours a pour but d'amener l'étudiant à évaluer son environnement de travail, ses attentes et celles de l'employeur, à présenter un rapport écrit de niveau professionnel et à faire une présentation verbale sur son expérience en entreprise.

Afin de permettre à l'étudiant de tirer profit de son expérience de travail, le comité de programme exige que l'étudiant ait acquis 45 crédits du programme et que le projet de travail en entreprise (normalement d'au moins 12 semaines rémunérées) soit accepté par la direction de l'École d'actuariat. Ces exigences ont pour but de s'assurer que l'expérience acquise est de niveau professionnel en actuariat. De plus, aucun étudiant présentant une moyenne cumulative inférieure à 2.0/4.33 ne pourra suivre ce cours de stage.

## 2. EXIGENCES

Au terme de son travail en entreprise, l'étudiant doit remettre au secrétariat de l'École, au plus tard le vendredi 12 septembre 2008 à 16 heures, un rapport écrit d'environ huit à dix pages, (plus précisément entre 2 700 mots minimum et 3 200 mots maximum<sup>1</sup>) où doivent être traités les points suivants:

- la description de l'entreprise, le secteur dans lequel l'étudiant a œuvré, ses attentes et celles de l'employeur (pas plus de 15% du rapport sur ces aspects)
- les principales tâches accomplies par l'étudiant au cours du stage
- une présentation détaillée d'un des travaux effectués au cours du séjour en entreprise
- une évaluation du séjour
  - la nature du travail
  - la préparation théorique à l'Université
  - l'encadrement

Le rapport doit débiter par un sommaire d'une demi-page à une page, résumant l'essentiel du stage et de l'appréciation de l'étudiant.

Dans le mois suivant la remise du travail écrit, l'étudiant doit faire un exposé verbal de 14 à 17 minutes sur son expérience. De plus, l'étudiant doit remettre un résumé et évaluation d'une présentation faite par un étudiant du cours (deux pages maximum).

---

<sup>1</sup> Veuillez indiquer à la fin du rapport le nombre de mots que comporte celui-ci. Ce renseignement peut être trouvé en consultant la fonction « Outils » puis « statistiques » d'un document « Word ».

L'étudiant doit aussi assister à 4 autres présentations (5 au total incluant celle pour laquelle il fait un résumé et évaluation) de ses consoeurs et confrères. Les cinq présentations auxquelles l'étudiant assistera doivent toucher au moins trois domaines de pratique différents (organisme gouvernemental, assurance de personnes, assurance IARD, régimes de retraite, assurance collective, réassurance, etc.).

### **3. ÉVALUATION**

La note du cours est établie en accordant une pondération de 55% à l'évaluation du rapport écrit, de 35% à l'évaluation de l'exposé verbal et de 10 % au résumé et évaluation de présentation d'un étudiant ainsi qu'à la présence aux cinq présentations; un étudiant n'ayant pas assisté à au moins cinq présentations perdra la totalité du 10% disponible pour ce volet.

Le rapport écrit est évalué par le professeur responsable du cours comme s'il s'agissait d'un rapport professionnel (qualité de la présentation et de l'expression, qualité du français, description du travail effectué avec justifications scientifiques ou professionnelles, capacités de vulgarisation et de concision, esprit critique).

L'exposé verbal est évalué quant à la forme et à la présentation (qualité de l'expression, plan, structure, respect du temps, français, utilisation des outils, équilibre des différentes sections, soutien de l'intérêt du public) et quant au contenu (description du ou des travaux, explications, vulgarisation, théorie ou pratique professionnelle, compréhension, décodage de l'environnement de travail, clarté, originalité, sens critique, qualité de l'évaluation du stage).

Le résumé et évaluation est évalué quant à la forme (2 points) et quant au fond (8 points).

### **4. AUTRES ÉLÉMENTS**

La remise des notes et des travaux se fera avant la fin de la session d'automne et plus probablement au retour de la semaine de lecture.

Le Centre des stages et d'emplois de la FSG fait une évaluation du stage, au cours de l'été, auprès de l'employeur et de l'étudiant. Cette évaluation est confidentielle et n'est pas prise en compte dans la détermination de la note du cours. Elle permet à l'École d'actuariat et à la Faculté des sciences et de génie d'obtenir une rétroaction constructive de la part des employeurs.

Vous êtes fortement encouragés à débiter la rédaction de votre rapport au cours de l'été.

Michel Giguère  
Responsable du cours

Le 12 mars 2008